

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Étaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Sylvette VASSALIERE, Sylvain LAPEYRE, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Christiane POENOT donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE

Absents : Michèle BROSSARD, Pierre TANC, Nathalie DAILLY.

Secrétaire de séance : Sylvain LAPEYRE

Date de convocation : 14/02/2014

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2014.

II. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sylvain LAPEYRE **est désigné** secrétaire de séance.

III. Délibérations :

1. **Approbation du compte administratif 2013.**

Madame le maire cède la parole à Monsieur BOURDILLAT, 1^{er} adjoint, qui, après avoir rappelé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présente le compte administratif 2013 du budget de la commune préparé par Madame le Maire.

Puis Madame le maire quitte la séance et Monsieur Jacques AUGER, doyen de l'assemblée, soumet ce compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

✓ **Donne acte** à madame Geneviève LE NEVE, Maire de Néron, de la présentation faite du compte administratif 2013 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
TOTAL BUDGET	694 463,53	745 187,98	50 724,45	0	0	0	+ 50 724,45	
Fonctionnement (sauf 002)	381 497,10	466 604,65	85 107,55	0	0	0	85 107,55	
Investissement (sauf 001)	312 966,43	201 510,51	-111 455,92	0	0	0		-111 455,92
002 Résultat reporté 2012		4 481,24	4 481,24				4 481,24	
001 Solde d'investiss. 2012		72 591,58	72 591,58				72 591,58	
TOTAL SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
Fonctionnement	381 497,10	471 085,89	89 588,79				89 588,79	
Investissement	312 966,43	274 102,09	-38 864,34					-38 864,34

- ✓ **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ **reconnaît** l'absence des restes à réaliser,
- ✓ **arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- ✓ **donne quitus** à madame le Maire pour sa bonne gestion. Madame LE NEVE préside à nouveau la séance, remercie le conseil municipal de sa confiance et la commission finances de son investissement.

2. Approbation du compte de gestion 2013.

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2013.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2013 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de **89 588,79 €** en section de fonctionnement et déficitaire de **38 864,34 €** en section d'investissement ; Il n'y a pas de restes à réaliser en 2013. Le besoin de financement en section d'investissement est de 38 864,34 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

Décide d'affecter le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lors du vote du budget 2014, comme suit :

- ✓ Affectation en réserves d'investissement de 38 864,34 € (R 1068)
- ✓ Report en section de fonctionnement de 50 724,45 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

4. Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} Classe dans le cadre d'un avancement de grade.

Madame le maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de la possibilité d'avancement de grade de l'ATSEM 1^{ère} classe au grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe, il y a lieu de créer un nouveau poste.

Mme le maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Sur proposition de Madame le maire, et compte-tenu de la compétence de l'agent, de sa régularité et de son ancienneté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 1^{er} mars 2014, un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures et 45 minutes par semaine.
- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

iv. Tour de table.

✚ Société de Chasse-Périmètre de chasse

Monsieur AUGER informe le conseil que deux propriétaires de terres et de bois, qui jusqu'à présent autorisaient les chasseurs de Néron à pénétrer sur leurs terres, vont dorénavant leur interdire l'accès. Les responsables de la Société de Chasse passeront en mairie consulter le cadastre pour connaître les nouvelles limites de leur zone de chasse.

✚ Recensement des animaux-SIPAC

Monsieur AUGER signale au conseil qu'un recensement des animaux (hirondelles, chauve-souris, écureuils, hérissons, martinets etc.) a été fait sur le territoire de la commune, sur la demande du SIPAC.

✚ Déviation du Pont de Fer-« sauf engins agricoles »

Monsieur LHOPITEAU demande au conseil pourquoi le panneau « Interdit aux + de 12T » du Pont de Fer n'a toujours pas d'indiquer « sauf engins agricole » comme cela avait été demandé au départ de la mise en place de la déviation. Monsieur BOURDILLAT répond que la commande a été passée au Conseil Général mais que les services techniques étaient en rupture de stock. Mme le maire note qu'il faudra effectivement relancer la Division des Routes à ce sujet.

✚ Comité des fêtes-réunion

Monsieur LAPEYRE fait part au conseil de la tenue de l'assemblée générale du comité des fêtes mardi 11 février dernier en présence de Madame le maire et Monsieur WEINICH. Le bilan 2013 a été présenté avec un solde juste à l'équilibre.

✚ Départ de l'assistante administrative.

Madame LECOMTE déplore que les élus n'aient pas été prévenus du départ de l'assistante administrative, Sandrine DUMELIE. Madame le maire reconnaît que la communication aurait pu être diffusée à l'ensemble du conseil. Les adjoints et une partie du personnel communal ont organisé un petit pot de départ en matinée le vendredi 7 février dernier.

✚ Chiens errants – Responsabilité de la commune

Madame LECOMTE demande au conseil si les chiens errant sur le territoire communal durant la nuit ou les week-ends, lorsque les services vétérinaires compétents ou la SPDA sont fermés, sont sous la responsabilité de la commune. Doit-on les attraper et les tenir enfermés dans une structure adaptée, type chenil ? Madame le maire répond qu'elle se renseignera plus précisément à ce sujet.

✚ Bulletin annuel municipal

Monsieur BOURDILLAT informe le conseil de la réception du bulletin annuel en mairie vendredi 21 février 2014 pour une distribution en début de semaine suivante.

✚ Remerciements de Madame le maire

Madame le maire tient à remercier l'ensemble du conseil pour ces 6 années passées ensemble. Beaucoup de projets ont pu voir le jour, grâce notamment aux compétences que chacun a su apporter et au temps accordé. Madame le maire remercie également Madame Katlène BARBAN pour son professionnalisme et sa disponibilité auprès des élus.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.
Néron, Jeudi 20 février 2014.*

**Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.**